



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 18

Présents : 16

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

25/02/2026

Date d'affichage

25/02/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

10.03.2026

et publication du :

10.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HUTCHINSON Yvan.

Etaient présents :

M. HUTCHINSON Yvan, M. MARQUE Arnaud, Mme ALLIOT Pascale, M. VANDEN DORPE Pascal, Mme GUISLAIN Nathalie, M. BASECQ Ludovic, Mme VAN EECKE Sylvie, M. DUMONT Denis, Mme LEFEBVRE Christine, M. DUBOIS Xavier, Mme BOULANGER Florence, M. MOUVEAUX Stéphane, Mme ANNAERT Christelle, M. JOURDAIN Pierrick, Mme TYBOU Julie, M. DUBOIS Guy

Procuration(s) :

Mme CAREY Pascale donne pouvoir à Mme GUISLAIN Nathalie, M. PACCOU Patrick donne pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CAREY Pascale, M. PACCOU Patrick

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DUMONT Denis

Numéro interne de l'acte : 2026-01

Objet : Adoption du Procès-Verbal de la séance du 8 Décembre 2025

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Des demandes de correction ont été demandées :

Page 6 : Délibération 2025-37 : il manque une virgule après 85 548 et c'est 125 698,87 et non 125 688,97 €

Page 6 : Délibération 2025-38, il convient de corriger "la 2024-38" par 2025-38.

Les demandes de correction ayant été apportées, le procès-verbal de la séance du 08 Décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Denis DUMONT

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PREMESQUES
Le Maire,

Yvan HUTCHINSON